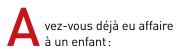
DÉFINIR, COMPRENDRE ET ÉVALUER L'ALIÉNATION PARENTALE

Par Marie-Hélène Gagné |

Ph.D., psychologue et professeure à l'École de psychologie de l'Université Laval



- qui semble haïr un de ses parents et mène une campagne de dénigrement et de rejet contre lui?
- qui justifie son rejet de ce parent par des rationalisations qui paraissent non fondées, frivoles ou absurdes?
- qui affiche une absence d'ambivalence, de gratitude et de culpabilité envers ce parent?
- qui considère ce parent comme entièrement mauvais, alors que son autre parent est vu comme entièrement bon, voire parfait?
- dont l'alliance avec son parent préféré se manifeste par un soutien mutuel et inconditionnel contre l'autre parent?
- qui affirme que sa décision de rejeter son parent est la sienne et nie toute contribution ou influence de la part de son parent préféré?
- qui utilise pourtant les mêmes mots, expressions ou phrases que son parent préféré pour exprimer sa colère ou sa haine envers le parent rejeté?
- dont les manifestations d'animosité s'étendent à la famille élargie et au réseau social du parent rejeté?

Alors, peut-être avez-vous eu affaire à une situation d'aliénation parentale (AP). Dans les années 1980, le syndrome d'aliénation parentale (SAP) a été défini comme suit par le psychiatre américain Richard Gardner: «Trouble de l'enfance qui survient presque exclusivement en contexte de disputes concernant la garde de l'enfant. Sa principale manifestation consiste en une campagne de dénigrement injustifiée menée par l'enfant contre un parent. Cette situation résulte de l'endoctrinement de l'enfant par un parent qui use de stratégies de programmation (lavage de cerveau), combiné aux contributions de l'enfant lui-même à l'avilissement du parent visé.»

Bien que des cas semblant correspondre à cette définition soient régulièrement rapportés dans la littérature clinique, on constate la quasi absence d'études empiriques permettant d'établir la fidélité du diagnostic «SAP». Rien ne prouve que ce diagnostic soit stable dans le temps, ni d'un évaluateur à un autre, bien au contraire. C'est pourquoi plusieurs experts préfèrent considérer l'aliénation parentale (AP) dans une perspective davantage systémique que médicale, comme une réaction extrême du système familial dans son ensemble à une situation adverse alimentée par certains éléments du contexte socioculturel plus large.

ENTRE MYTHE ET RÉALITÉ

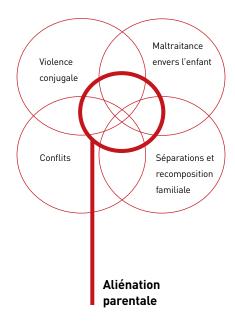
Sur la base de son expérience clinique, Gardner a soutenu que 85 % à 90 % des disputes concernant la garde de l'enfant après la séparation impliquent le syndrome d'AP et que dans la grande majorité des cas, une ex-conjointe vindicative serait le parent aliénant. Il est aussi à l'origine de l'idée voulant que les mères aliénantes fassent souvent de fausses allégations d'abus sexuel à l'endroit de leur ex-conjoint. Le discours de Gardner a été fortement critiqué par divers experts, voire discrédité, mais il a eu une grande influence sur les conceptions des intervenants et du public. En réalité, l'AP et les fausses allégations de maltraitance constituent l'exception plutôt que la règle en contexte de séparation, même lorsque celle-ci est conflictuelle. Quant aux enfants, ils feraient alliance aussi souvent avec leur père qu'avec leur mère en contexte de séparation. Dans ses derniers écrits, Gardner a admis observer un « renversement de genre » au niveau du syndrome d'AP, les pères étant selon lui aussi nombreux que les mères à user de

conduites aliénantes. Bref, un discours plus nuancé commence à émerger.

Même si l'AP est relativement rare, plusieurs experts estiment qu'elle peut nuire à la santé mentale des jeunes. Ils mettent les intervenants en garde contre l'«adaptation de surface» des enfants aliénés: mis à part le fait qu'ils rejettent catégoriquement un parent sans raison apparemment valable, ces jeunes peuvent paraître équilibrés et matures dans leurs autres sphères d'activité. Mais cette façade pourrait bien cacher des sentiments de colère, de haine de soi, de peur du rejet et de dépression pouvant mener à des idéations suicidaires, un sentiment de perte et une grande tristesse. Plus les jeunes deviennent conscients de l'AP, plus ce sentiment de perte se doublerait de culpabilité envers le parent rejeté et du sentiment troublant d'avoir été manipulé par une personne aimée, en qui le jeune avait confiance. Bien que les impacts à long terme de l'AP soient actuellement très mal connus, ils pourraient inclure toute une gamme de problèmes émotionnels, relationnels, d'adaptation et de santé mentale. C'est pourquoi il ne faut pas banaliser ce type de situation.

ÉVALUATION DE L'AP

Tout indique que les situations «pures» d'AP, où l'enfant fait alliance avec un parent dit aliénant pour rejeter son autre parent sans aucune raison valable, sont très rares. Typiquement, les situations rencontrées s'inscrivent au confluent d'autres perturbations des relations familiales comme le contexte de séparation ou de recomposition familiale, les conflits et les litiges entre les parents, la violence conjugale et la maltraitance envers l'enfant. La figure suivante illustre cet enchevêtrement complexe, qu'il faut appréhender dans son ensemble pour bien évaluer la situation.



Séparation/recomposition – La séparation des parents est vue comme le principal déclencheur de l'AP, alors que la recomposition familiale serait un catalyseur d'AP. En raison des multiples enjeux relationnels et émotionnels qu'elles impliquent, la séparation et la recomposition peuvent en soi amener l'enfant à rejeter l'un de ses parents, sans que ce rejet ne soit nécessairement induit par un parent aliénant. Il convient de différencier l'AP de ce genre de situation, typiquement transitoires et réversibles.

Conflits et litiges conjugaux - Au-delà des transitions familiales comme tel. les conflits entre les parents, dont les conflits autour de la garde des enfants, ont un effet délétère sur l'adaptation de l'enfant. De plus, ils fourniraient un terrain fertile pour l'apparition de comportements parentaux aliénants, tantôt de la part d'un seul parent, tantôt de la part des deux. Dans un tel contexte, un enfant pourrait en venir à choisir un parent et rejeter l'autre, simplement pour se soustraire au conflit de loyauté dans lequel il est placé. Il faut alors se demander si on a réellement affaire à de l'AP, ou bien à une réponse adaptative de l'enfant au conflit.

Violence conjugale – Les conduites parentales aliénantes qui visent délibérément à atteindre l'ex-conjoint(e) à travers sa relation avec ses enfants peuvent être vues comme une forme de violence envers l'ex-conjoint(e): l'intention de blesser l'autre est souvent retenue comme un élément de définition de la violence conjugale. D'autre part, les intervenantes qui œuvrent auprès des femmes victimes de violence soutiennent que certains conjoints accusent leur ex-conjointe d'aliéner leurs enfants, dans une tentative ultime de la contrôler, de la punir d'être partie et de la dénigrer. C'est pourquoi il est crucial d'évaluer la présence d'une histoire de violence conjugale, incluant la violence psychologique, lorsqu'il y a apparence d'AP.

Maltraitance envers l'enfant - Une évaluation différentielle d'AP implique l'investigation d'une histoire de maltraitance envers l'enfant, surtout de la part du parent rejeté par l'enfant. Advenant le cas où un enfant aurait été victime d'abus ou de négligence de la part de ce parent, son rejet pourrait être compréhensible. Il ne s'agit pas toujours d'abus très explicite comme de l'abus physique ou sexuel. Il faut aussi porter attention aux dynamiques psychologiquement violentes, au faible engagement parental dans la vie de l'enfant ou encore aux faibles aptitudes parentales ayant pu affecter l'enfant.

Bref, les familles séparées ou recomposées, notamment celles où les conflits perdurent entre les ex-conjoints et s'expriment par des litiges autour de la garde des enfants, seraient particulièrement à risque d'AP. Mais les enfants qui s'éloignent ou qui rejettent un parent pour d'autres raisons (réaction intense à la séparation / recomposition ou aux conflits conjugaux, histoire de violence conjugale ou de maltraitance) peuvent être confondus à tort avec des cas d'AP. La situation est compliquée par le fait que la séparation, les conflits, la violence conjugale et la maltraitance sont susceptibles de se juxtaposer et d'avoir des effets conjugués sur la santé mentale des jeunes.

Pour compliquer encore les choses, il convient de se questionner sur la santé mentale de chacun des parents dans ce type de situation. Comparés aux autres parents, les parents «aliénants» se montreraient plus défensifs, plus rigides et moralisateurs, et manqueraient d'insight par rapport à eux-mêmes et à l'impact de leur comportement sur les autres. On note aussi une volonté de paraître parfait

et vertueux, une tendance à être centrés sur soi et à exiger beaucoup d'attention et d'admiration de la part d'autrui. Lorsque leur équilibre est perturbé, par exemple suite à une séparation conjugale qui est vécue comme humiliante, ces individus sont plus à risque de perdre leurs repères et d'en venir à adopter des comportements aliénants. Pour éloigner l'enfant de l'autre parent, certains vont mettre en branle une campagne de charme et de persuasion auprès de l'enfant, d'autres usent de menaces et de chantage affectif, ou alors d'une combinaison de ces deux approches.

Par ailleurs, certains parents seraient particulièrement à risque de se retrouver rejeté par leur enfant. Le parent « aliéné » est souvent celui qui a fait preuve d'un engagement plus distant ou plus fluctuant dans le passé, ou encore d'un manque de sensibilité aux besoins de l'enfant, celui qui abdique et véhicule ainsi à l'enfant qu'il n'est pas assez important pour qu'il se batte pour sauver leur relation, ou celui qui se fâche et rejette l'enfant à son tour. Car les enfants qui entretiennent une relation positive et solide avec leurs deux parents, arrivent généralement à résister à d'éventuelles tentatives d'aliénation d'un parent. Un engagement égalitaire et profond des deux parents, dès la naissance de l'enfant, serait-il le meilleur rempart contre l'AP?

EN CONCLUSION

Bien que les manifestations associées à l'AP soient observées depuis longtemps par divers professionnels, le phénomène a été très peu étudié. Les controverses relatives à sa définition, à sa prévalence et à sa sévérité persistent et nuisent au développement de l'intervention et de la recherche. Ce «flou» alimente malheureusement les tensions entre les groupes sociaux qui défendent des intérêts parfois divergents (droits des femmes, des pères, des enfants...) et nuit à l'action en partenariat. Il devient important de générer des connaissances solides sur l'AP, pour faire contrepoids à certaines croyances plus ou moins fondées ou exagérées, pour mieux évaluer les dynamiques familiales où il y a apparence d'AP et, découlant, proposer des plans d'intervention adéquats.